



Ville de
TOURY

Département de l'EURE-ET-LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Commune de TOURY

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

Republique Française

ID : 028-212803910-20260119-DEC_2025_01-CC

DÉCISION

N° 2026-001

Nomenclature N° : N° DEC2026-001

Objet : Travaux - Autorisation de signature du devis de PAYSAGE J. RICHARD – Réfection du terrain d'honneur – Rue de la Croix Saint Jacques

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-13 à L.2223-16,

Vu la délibération n° 2024-22 du Conseil municipal du 14 mars 2024 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la proposition de la société PAYSAGE J. RICHARD de réfection du terrain de football (terrain d'honneur), pour un montant de 10 341.50 € HT,

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER, dans le cadre du dossier visé en objet, le devis de la société Groupe J. RICHARD, représentée par Monsieur Cédric HERVE sise 43, rue Corne de Cerf – 45100 ORLEANS, pour la réfection du terrain de football (terrain d'honneur) pour un montant de **dix-mille-trois-cent-quarante-et-un-euros et cinquante centimes HT (10 341.50 €), soit 12 409.80 € TTC.**

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

Article 3 : Le Directeur des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Acte rendu exécutoire :

- Affiché le : 21/01/2026
- Transmis au représentant de l'Etat. 21/01/2026

Fait à Toury, le 19 janvier 2026

Le Maire

